

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1773**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Quartiers de la Source et de l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Programmation 2010 - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1773**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Quartiers de la Source et de l'Echo - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Les quartiers de la Source et de l'Echo à Neuville sur Saône ont fait l'objet d'opérations de requalification des espaces extérieurs qui se sont achevées en 2009. Il semble donc aujourd'hui nécessaire de suivre l'évolution de ces quartiers afin de préserver leur qualité de vie et d'être réactifs aux demandes des habitants.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010), par voie d'avenant et suite à l'évaluation du volet GSUP, une nouvelle convention-cadre est en cours d'élaboration afin de poursuivre et accentuer la dynamique engagée en matière de GSUP sur ces quartiers.

Pour Neuville sur Saône, une programmation financière GSUP est donc proposée pour l'année 2010 avec la création d'un Fonds DSU et Environnement dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer la vie quotidienne sur les quartiers et la satisfaction des habitants,
- renforcer la proximité, le dialogue et la concertation avec les habitants, notamment par la prolongation de l'action mis en place lors des réaménagements,
- sensibiliser les plus jeunes au respect de l'environnement et du cadre de vie pour toucher ensuite les adultes (l'enfant comme canal de diffusion),
- poursuivre et promouvoir une démarche partenariale (notamment avec les bailleurs sociaux).

Le coût global des actions de GSUP dans la programmation politique de la ville 2010 est estimé à 4 500 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine à hauteur de 1 500 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions pour l'année 2010, détaillant le montant prévisionnel et la répartition financière entre les partenaires, est joint en annexe ;

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le programme d'actions 2010 et d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2007-4340 du 10 septembre 2009, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP de la commune de Neuville sur Saône pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € nets de taxe au profit de la commune de Neuville sur Saône dans le cadre de cette programmation,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Neuville sur Saône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968, selon l'échéancier suivant :

- 1 500 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**